

travail. Enfin, les vacances payées ont été acceptées ainsi que la liberté syndicale.

Une déclaration de M. Delattre ministre du Travail

A l'issue des réunions des commissions paritaires, samedi soir, M. Delattre, ministre du Travail, a déclaré que les travaux de ces commissions s'étaient déroulés dans une excellente atmosphère de net à apaiser les esprits.

Le travail reprendra lundi au port d'Anvers

Le comité des employeurs du port s'est réuni samedi après-midi et a décidé d'accepter les propositions de M. van Zeeland, c'est-à-dire une augmentation de 12 fr. pour les dockers.

Des métiers brisés

A Lokren, une bande d'individus sans mandat ont pénétré dans l'usine textile Cook. Ils ont arrêté la machine et brisé les métiers.

La répression

Les nouvelles mesures prises ont pour objet d'empêcher ces actes de destruction que tous les syndicats réprouvent. En même temps, le Gouvernement attire l'attention du public sur la répression sévère qu'il va apporter aux actes de sabotage.

Pour empêcher une marche sur Bruxelles par le sud du Brabant

Toutes les routes sont occupées par le bataillon du 1^{er} carabiniers. L'état-major du bataillon, commandé par le major Gilbert, s'est installé dans des locaux situés à sa disposition à l'hôtel de Ville de Hal.

Les quatre compagnies ont l'effectif du bataillon

Ces quatre compagnies ont l'effectif du bataillon. Elles sont réparties dans la région de Charleroi et dans le Borinage, certains grévistes ont menacé de faire une marche sur la capitale en vue d'arrêter tout trafic et tout travail dans les diverses industries.

Un poste de T.S.F. de campagne a été installé d'urgence dans une annexe de l'hôtel de Ville

Un poste de T.S.F. de campagne a été installé d'urgence dans une annexe de l'hôtel de Ville. C'est un poste comme ceux que l'on emploie lors des manœuvres au camp de Beverloo.

Les employés dans le Grand-Brabant

Les grands magasins ont ouvert leurs portes. La police en force les garde. Le mouvement de grève s'étend aux employés de l'industrie et de la construction.

A Nivelles

Les employés, même ceux de l'Administration communale, sont en grève. Les services de l'Etat civil, de la voirie et de l'eau continuent cependant à fonctionner.

Au littoral

Les employés des tramways ont présenté un cahier de revendications. Le cahier de revendications a été remis, samedi matin, à la direction des tramways du littoral.

Une délégation de jockeys chez le ministre du Travail

Samedi matin, une délégation de jockeys, conduite par M. Patwa, président de la Confédération des Syndicats chrétiens, a été reçue par M. Delattre, ministre du Travail.

Quatre inculpations dans l'affaire de la Compagnie générale des voitures

Paris, 20 juin. — A la suite d'une information ouverte contre inconnus, M. Dames, juge d'instruction, a inculpé quatre anciens administrateurs de la Compagnie générale des voitures.

Un délégué de la Fédération des groupements commerciaux de Nord

M. Roger Salengro, ministre de l'Intérieur, a reçu vendredi soir, une délégation de la Fédération des groupements commerciaux de Nord conduite par son président, M. Christiaens.

Une menace de grève des voitures de place à Paris

Paris, 20 juin. — Une note du bureau des Syndicats de chauffeurs de taxi annonce que la grève générale des voitures de place sera effective le 25 juin, si le contrat collectif n'est pas signé.

L'accord est réalisé dans les tramways et autobus

Après une semaine de pourparlers sous la présidence du ministre des Travaux publics, un accord vient d'être signé entre les délégations patronales et ouvrières des tramways et omnibus automobiles.

EN PROVINCE

Les doléances de la Chambre de Commerce de Lyon

Lyon, 20 juin. — Le président de la Chambre de Commerce de Lyon vient d'écrire au président du Conseil, une lettre pour appeler son attention sur les conséquences de la prolongation de l'état de grève dans la région lyonnaise.

L'heure du courage

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Parmi eux, il en est qui, depuis longtemps, ont inscrit à la première page de leurs statuts corporatifs le beau mot de collaboration, ce sont les syndicats chrétiens.

On ne leur a pas toujours rendu justice, et sans examiner à fond leurs revendications, certains, par un jugement sommaire, les ont accusés de ne pas valoir mieux que les autres.

« L'heure, par ses chefs les plus autorisés, a toujours montré, sans s'ingérer dans ce qui est purement temporel, la plus maternelle sollicitude, l'heure est décisive. A eux va cette masse flottante que l'organisation syndicale n'avait pas gagnée jusqu'ici, mais que l'ordre nouveau détache de l'individualisme.

Plus que jamais les syndicats chrétiens veulent ainsi marquer leur force et leur volonté de collaboration selon l'esprit nouveau » dont ils ont été les précurseurs et qui, maintenant, s'impose à tous ceux qui ne veulent pas que l'expérience, à peine commencée, soit un avortement qui précipiterait la ruine universelle.

Aussi les syndicats chrétiens auront-ils l'assentiment de tous les hommes de cœur, lorsqu'ils réclameront la face du pays l'entière liberté syndicale et le droit d'apposer leur signature sur les conventions collectives, malgré les réserves formulées par certains représentants officiels et camouflés du monopole syndical.

Autour des patrons et des ouvriers organisés, dans leurs rangs mêmes, de l'élite de plus en plus nombreuses s'efforcent d'insuffler au pays l'esprit de collaboration. L'action catholique, recommandée par le Souverain Pontife comme la plus pressante obligation de l'heure présente, entraîne ses membres à introduire, dans tous les canaux de la vie professionnelle et civique, l'esprit divin de l'Evangile, qui est amour.

Les jeunes se préparent à vivre de cet esprit. Il y a peu de jours, à l'occasion du congrès jubilaire de l'Association Catholique de la Jeunesse Française, leur nombre, leur vaillance, leur cohésion, ont frappé tous les regards. En dehors et au-dessus des luttes d'autrefois, ils ne demandent qu'à servir. Ils ont déclaré une guerre sans merci aux égoïsmes, non seulement individuels, mais collectifs, les plus pernicieux de tous.

Ils ne veulent pas que les institutions publiques et privées soient des cadres sans vie, des vaisseaux sans pilote, des corps sans âme. Ils représentent, dans toute leur fleur, ces forces morales que tout gouvernement, de quelque point de l'horizon politique qu'il soit venu, doit respecter, sous peine de suicide.

Comment, sans fouler aux pieds le plus élémentaire bon sens, nos maîtres politiques ne verraient-ils pas que le bien commun déborde le « Front populaire » et qu'il faut gouverner par le pays tout entier? Pressé par des faits révolutionnaires qui l'ont singulièrement embarrassé, au moment même où il prenait possession du pouvoir, le ministre a choisi la voie des réformes; il veut faire une « expérience », dit-il. Sans paix sociale, l'expérience est vouée à l'échec le plus cuisant.

Tout un ensemble de conditions, plus faciles à énoncer qu'à réaliser, tiennent en quelque sorte en suspens l'issue de l'enfantement qui s'accomplit. Quelle sera la réaction des prix, de la monnaie, des finances publiques, au lendemain de ces remous qui ont excité les réflexes des consommateurs eux-mêmes vers l'achat intensif? Sous l'égide d'un nouveau pouvoir d'achat, aurons-nous une reprise économique, sans montée des prix, sans accident monétaire? Ces considérations, qui ont leur valeur au regard du bien commun, font regretter que, depuis tant d'années, on n'ait pas adroitement procédé, par voie d'évolution qui nous aurait conduits sans secousse à des rapports normaux entre l'élément patronal organisé et l'élément ouvrier organisé, comme l'on s'est maintes fois recommandé depuis cinquante ans, de Léon XIII à Pie XI, les Souverains Pontifes.

Enfin, le sort des industries d'exportation, essentielles pour nos deux villes et particulièrement menacées par l'autarchie triomphante dans le monde, ne saurait laisser personne indifférent. Comment leur permettre de garder leur place sur les marchés internationaux? De plus en plus, la nécessité d'allier les diverses législations nationales du Travail est impérieuse. Sans accord international, le régime des 40 heures ne peut répondre aux espoirs qu'il suscite.

La France doit garder sa place, non seulement dans la communauté politique, mais dans la communauté économique comme dans la communauté sociale des nations. Plus que jamais dumping et autarchie, funestes à l'échange nécessaire, doivent être retranchés du concert des civilisations.

La guerre, sous toutes ses formes, sous tous ses aspects, nous ramènerait à la barbarie.

Il y a plus de courage à préparer la paix entre les classes, entre les professions, entre les nations, qu'à déchainer la guerre.

C'est l'heure, pour tous, d'avoir ce courage-là!

E. D.

Les grèves en France

A ROUBAIX

A la fin de la semaine, la situation pour Roubaix s'est établie comme suit. Les usines fermées: Quatre maisons dans la métallurgie, 66 ouvriers; dix usines dans le textile, 4.182 ouvriers; quatre maisons dans l'habillement, 1.828 ouvriers.

Les deux mille grévistes des imprimeries filloises ont tenu une réunion d'information; on croit que les pourparlers seront conduits rapidement.

La situation chez les chocolatiers-confiseurs qui au nombre de 5.000, ont cessé le travail depuis le début du conflit et occupent toujours les ateliers, est inchangée.

DANS LE NORD

A ARMENIERES

Fin de la grève de la Cotonière

On nous communique: Le 20 juin, à 19 h., une entrevue a eu lieu entre une délégation ouvrière de la Cotonière d'Armentières, M. Wels, secrétaire du Syndicat fraternel textile d'Armentières, d'une part, et M. Ley, président de l'Union patronale d'Armentières, d'autre part.

Toutes les clauses de l'accord intervenu entre le Syndicat fraternel textile d'Armentières et les organisations ouvrières confédérées de la région d'Armentières, seront respectées et strictement appliquées.

Plus de précision, il est répété que une majoration de dix pour cent sera accordée à tous les ouvriers à partir du premier jour où le travail sera repris normalement. Les Cotonières d'Armentières et la Cotonière d'Armentières et les Etablissements Dufour (filatures de coton), les assurances sociales, seront communiqués à l'organisation ouvrière et à l'organisation patronale.

Plus de précision, il est répété que une majoration de dix pour cent sera accordée à tous les ouvriers à partir du premier jour où le travail sera repris normalement. Les Cotonières d'Armentières et la Cotonière d'Armentières et les Etablissements Dufour (filatures de coton), les assurances sociales, seront communiqués à l'organisation ouvrière et à l'organisation patronale.

Plus de précision, il est répété que une majoration de dix pour cent sera accordée à tous les ouvriers à partir du premier jour où le travail sera repris normalement. Les Cotonières d'Armentières et la Cotonière d'Armentières et les Etablissements Dufour (filatures de coton), les assurances sociales, seront communiqués à l'organisation ouvrière et à l'organisation patronale.

Plus de précision, il est répété que une majoration de dix pour cent sera accordée à tous les ouvriers à partir du premier jour où le travail sera repris normalement. Les Cotonières d'Armentières et la Cotonière d'Armentières et les Etablissements Dufour (filatures de coton), les assurances sociales, seront communiqués à l'organisation ouvrière et à l'organisation patronale.

A PARIS

Un accord est réalisé pour les chemins de fer et les transports sur routes

Paris, 20 juin. — Le ministre des Travaux publics communique: Après une semaine de pourparlers au ministère des Travaux publics et sous la présidence du ministre, un premier accord est intervenu entre:

1° Les représentants des voies ferrées se soumettant à l'intérêt général et local et d'autre part, les délégués de la Fédération nationale des chemins de fer, de la Fédération nationale des moyens de transport et de l'Union des syndicats des travailleurs des réseaux secondaires.

Cet accord consacre, au nom du ministre des Travaux publics, par M. Morlot, chef de son cabinet, fixe: 1° La reconnaissance du droit syndical des cheministes; 2° Les modalités de l'établissement d'un statut du personnel et de la révision des échelles de traitements par des commissions paritaires tripartites.

3° Les modalités de l'application stricte de la journée de huit heures et la préparation de l'application de la semaine de quarante heures; 4° Le congé de seize jours ouvrables des cheministes; 5° Le rétablissement aux taux de 1934 des allocations familiales.

En outre, l'accord prévoit l'abolition des services de transport publics routiers à la cadence autonome mutuelle des retraites.

L'intervention dans les grèves d'individus sans mandat

Paris, 20 juin. — Il a été signalé, au ministère de l'Intérieur, que des individus se présentant comme délégués de la C.G.T., mais qui n'ont aucun mandat, ont été mandatés par cette organisation, se rendent, en automobile, dans les établissements en grève, encouragent les ouvriers à refuser toutes les propositions patronales, et les invitent à commettre des délits.

Dans le cas où des faits semblables viendraient à se produire, dans leur département, le ministre de l'Intérieur, en collaboration avec les préfets, se réserve le droit d'intervenir activement les auteurs, à faire examiner attentivement leur situation et, le cas échéant, après enquête, à les faire détenir, sans délai, au Parquet compétent.

Une menace de grève des voitures de place à Paris

Paris, 20 juin. — Une note du bureau des Syndicats de chauffeurs de taxi annonce que la grève générale des voitures de place sera effective le 25 juin, si le contrat collectif n'est pas signé.

L'accord est réalisé dans les tramways et autobus

Après une semaine de pourparlers sous la présidence du ministre des Travaux publics, un accord vient d'être signé entre les délégations patronales et ouvrières des tramways et omnibus automobiles.

EN PROVINCE

Les doléances de la Chambre de Commerce de Lyon

Lyon, 20 juin. — Le président de la Chambre de Commerce de Lyon vient d'écrire au président du Conseil, une lettre pour appeler son attention sur les conséquences de la prolongation de l'état de grève dans la région lyonnaise.

A LILLE

Samedi, les grévistes de diverses corporations ont tenu plusieurs réunions à la Bourse du Travail.

En ce qui concerne les ouvriers marbriers et tailleurs de pierre, on pense qu'un accord est imminent entre ces ouvriers et leurs patrons.

Les deux mille grévistes des imprimeries filloises ont tenu une réunion d'information; on croit que les pourparlers seront conduits rapidement.

DANS LE NORD

A ARMENIERES

Fin de la grève de la Cotonière

On nous communique: Le 20 juin, à 19 h., une entrevue a eu lieu entre une délégation ouvrière de la Cotonière d'Armentières, M. Wels, secrétaire du Syndicat fraternel textile d'Armentières, d'une part, et M. Ley, président de l'Union patronale d'Armentières, d'autre part.

Toutes les clauses de l'accord intervenu entre le Syndicat fraternel textile d'Armentières et les organisations ouvrières confédérées de la région d'Armentières, seront respectées et strictement appliquées.

Plus de précision, il est répété que une majoration de dix pour cent sera accordée à tous les ouvriers à partir du premier jour où le travail sera repris normalement. Les Cotonières d'Armentières et la Cotonière d'Armentières et les Etablissements Dufour (filatures de coton), les assurances sociales, seront communiqués à l'organisation ouvrière et à l'organisation patronale.

Plus de précision, il est répété que une majoration de dix pour cent sera accordée à tous les ouvriers à partir du premier jour où le travail sera repris normalement. Les Cotonières d'Armentières et la Cotonière d'Armentières et les Etablissements Dufour (filatures de coton), les assurances sociales, seront communiqués à l'organisation ouvrière et à l'organisation patronale.

Plus de précision, il est répété que une majoration de dix pour cent sera accordée à tous les ouvriers à partir du premier jour où le travail sera repris normalement. Les Cotonières d'Armentières et la Cotonière d'Armentières et les Etablissements Dufour (filatures de coton), les assurances sociales, seront communiqués à l'organisation ouvrière et à l'organisation patronale.

Plus de précision, il est répété que une majoration de dix pour cent sera accordée à tous les ouvriers à partir du premier jour où le travail sera repris normalement. Les Cotonières d'Armentières et la Cotonière d'Armentières et les Etablissements Dufour (filatures de coton), les assurances sociales, seront communiqués à l'organisation ouvrière et à l'organisation patronale.

A PARIS

Un accord est réalisé pour les chemins de fer et les transports sur routes

Paris, 20 juin. — Le ministre des Travaux publics communique: Après une semaine de pourparlers au ministère des Travaux publics et sous la présidence du ministre, un premier accord est intervenu entre:

1° Les représentants des voies ferrées se soumettant à l'intérêt général et local et d'autre part, les délégués de la Fédération nationale des chemins de fer, de la Fédération nationale des moyens de transport et de l'Union des syndicats des travailleurs des réseaux secondaires.

Cet accord consacre, au nom du ministre des Travaux publics, par M. Morlot, chef de son cabinet, fixe: 1° La reconnaissance du droit syndical des cheministes; 2° Les modalités de l'établissement d'un statut du personnel et de la révision des échelles de traitements par des commissions paritaires tripartites.

3° Les modalités de l'application stricte de la journée de huit heures et la préparation de l'application de la semaine de quarante heures; 4° Le congé de seize jours ouvrables des cheministes; 5° Le rétablissement aux taux de 1934 des allocations familiales.

En outre, l'accord prévoit l'abolition des services de transport publics routiers à la cadence autonome mutuelle des retraites.

L'intervention dans les grèves d'individus sans mandat

Paris, 20 juin. — Il a été signalé, au ministère de l'Intérieur, que des individus se présentant comme délégués de la C.G.T., mais qui n'ont aucun mandat, ont été mandatés par cette organisation, se rendent, en automobile, dans les établissements en grève, encouragent les ouvriers à refuser toutes les propositions patronales, et les invitent à commettre des délits.

Dans le cas où des faits semblables viendraient à se produire, dans leur département, le ministre de l'Intérieur, en collaboration avec les préfets, se réserve le droit d'intervenir activement les auteurs, à faire examiner attentivement leur situation et, le cas échéant, après enquête, à les faire détenir, sans délai, au Parquet compétent.

Une menace de grève des voitures de place à Paris

Paris, 20 juin. — Une note du bureau des Syndicats de chauffeurs de taxi annonce que la grève générale des voitures de place sera effective le 25 juin, si le contrat collectif n'est pas signé.

L'accord est réalisé dans les tramways et autobus

Après une semaine de pourparlers sous la présidence du ministre des Travaux publics, un accord vient d'être signé entre les délégations patronales et ouvrières des tramways et omnibus automobiles.

EN PROVINCE

Les doléances de la Chambre de Commerce de Lyon

Lyon, 20 juin. — Le président de la Chambre de Commerce de Lyon vient d'écrire au président du Conseil, une lettre pour appeler son attention sur les conséquences de la prolongation de l'état de grève dans la région lyonnaise.

Le tirage de la Loterie nationale belge

LE TIRAGE

Samedi soir, a été tiré la vingtième tranche de la Loterie nationale belge. Voici les résultats:

Les billets dont les numéros se terminent par 09 gagnent 10 francs. Les billets dont les numéros se terminent par 86 gagnent 100 francs.

Les billets dont les numéros se terminent par 110 et 337 gagnent 500 francs. Les billets dont les numéros se terminent par 847 gagnent 1.000 francs.

Les billets dont les numéros se terminent par 894 gagnent 2.500 francs. Les billets dont les numéros se terminent par 939, 3.664, 3.274 et 3.228 gagnent 5.000 francs.

Les billets dont les numéros se terminent par 1.150 et 8.037 gagnent 10.000 francs. Les billets dont les numéros se terminent par 89.143 et 76.844 gagnent 15.000 francs.

Les billets dont les numéros se terminent par 42.340 et 96.935 gagnent 25.000 francs. Les billets dont les numéros se terminent par 36.923 gagnent 50.000 francs.

Les billets dont les numéros se terminent par 38.781 gagnent 100.000 francs. Les billets dont les numéros se terminent par 66.207 et 71.854 gagnent 100.000 francs.

Les billets portant les numéros suivants: 18.746 et 458.871 gagnent chacun un million. Le gros lot de 2.500.000 francs est gagné par le numéro 434.659.

L'ordre d'envoi des jeunes gens en Afrique du Nord

Paris, 20 juin. — Un vif écho est parvenu au ministère de la Guerre, au tirage au sort de la date initiale déterminant l'ordre d'envoi en Afrique du Nord, des soldats appartenant à la classe de 1936 et à la première fraction de la classe de 1936. La date fixée a été le 27. Ce tirage concerne tous les jeunes gens à incorporer, en nombre prochain, sauf les surétrangers appartenant aux classes précédentes.

Par ailleurs, la date du 27 restera celle qui réglera l'incorporation, quel qu'en soit le moment, des jeunes gens de la classe de 1935 et de la première fraction de la classe de 1936 appartenant à la classe de 1936 et à la première fraction de la classe de 1936. Le tirage effectuera donc les jeunes gens désignés les premiers pour l'Afrique du Nord seront ceux qui sont sortis le 27 février, le 27 décembre et ainsi de suite jusqu'au 27 janvier. Les jeunes gens qui n'auront pas été désignés par le sort pour servir en Afrique du Nord seront répartis entre les différents corps de troupe de la métropole.

D'après les règles habituelles, les jeunes gens de la métropole appelés sous les drapeaux en Afrique du Nord, doivent adresser, au ministère de la Guerre, avant le 10 septembre, au commandant du bureau de recrutement dont ils dépendent, une demande d'affectation en Afrique du Nord et non à un corps déterminé sur ce territoire. L'attribution des jeunes gens qui ont l'intention de se désigner en Afrique du Nord est particulièrement appelée sur ces dispositions.

Dernières nouvelles sportives

ROLANDO BAT BENEUX

Paris, 20 juin. — Samedi soir, au Central Sporting-Club, le champion italien Tino Rolando a battu le champion belge Bénéux par abandon à la sixième reprise.

Après les autres résultats de la soirée: Marcel Vissot bat Sallat par abandon à la troisième reprise; Tasse bat Viroz par k.o. à la deuxième reprise; Mantecacci bat Warlock par abandon à la deuxième reprise; Fabre bat Juan Torro par arrêt de l'arbitre à la septième reprise; Bavère bat Barnes aux points.

COTONS

Table with 4 columns: Terme, Préf., Jour, Préf., Jour. Rows include New-Orleans and New-York for various months from June to April.

CHANGES A L'ETRANGER

Letres: Sur Paris, 76,15; sur Bruxelles, 206,90; sur Londres, 107,70; sur New-York, 10,92; sur Hong Kong, 10,92; sur Bombay, 10,92; sur Calcutta, 10,92; sur Ceylan, 10,92; sur Java, 10,92; sur Sumatra, 10,92; sur Indes, 10,92; sur Australie, 10,92; sur Afrique du Sud, 10,92; sur Amérique du Sud, 10,92; sur Espagne, 10,92; sur Italie, 10,92; sur Grèce, 10,92; sur Turquie, 10,92; sur Japon, 10,92; sur Chine, 10,92; sur Indonésie, 10,92; sur Malaisie, 10,92; sur Philippines, 10,92; sur Australie, 10,92; sur Afrique du Sud, 10,92; sur Amérique du Sud, 10,92; sur Espagne, 10,92; sur Italie, 10,92; sur Grèce, 10,92; sur Turquie, 10,92; sur Japon, 10,92; sur Chine, 10,92; sur Indonésie, 10,92; sur Malaisie, 10,92; sur Philippines, 10,92; sur Australie, 10,92; sur Afrique du Sud, 10,92; sur Amérique du Sud, 10,92; sur Espagne, 10,92; sur Italie, 10,92; sur Grèce, 10,92; sur Turquie, 10,92; sur Japon, 10,92; sur Chine, 10,92; sur Indonésie, 10,92; sur Malaisie, 10,92; sur Philippines, 10,92; sur Australie, 10,92; sur Afrique du Sud, 10,92; sur Amérique du Sud, 10,92; sur Espagne, 10,92; sur Italie, 10,92; sur Grèce, 10,92; sur Turquie, 10,92; sur Japon, 10,92; sur Chine, 10,92; sur Indonésie, 10,92; sur Malaisie, 10,92; sur Philippines, 10,92; sur Australie, 10,92; sur Afrique du Sud, 10,92; sur Amérique du Sud, 10,92; sur Espagne, 10,92; sur Italie, 10,92; sur Grèce, 10,92; sur Turquie, 10,92; sur Japon, 10,92; sur Chine, 10,92; sur Indonésie, 10,92; sur Malaisie, 10,92; sur Philippines, 10,92; sur Australie, 10,92; sur Afrique du Sud, 10,92; sur Amérique du Sud, 10,92; sur Espagne, 10,92; sur Italie, 10,92; sur Grèce, 10,92; sur Turquie, 10,92; sur Japon, 10,92; sur Chine, 10,92; sur Indonésie, 10,92; sur Malaisie, 10,92; sur Philippines, 10,92; sur Australie, 10,92; sur Afrique du Sud, 10,92; sur Amérique du Sud, 10,92; sur Espagne, 10,92; sur Italie, 10,92; sur Grèce, 10,92; sur Turquie, 10,92; sur Japon, 10,92; sur Chine, 10,92; sur Indonésie, 10,92; sur Malaisie, 10,92; sur Philippines, 10,92; sur Australie, 10,92; sur Afrique du Sud, 10,92; sur Amérique du Sud, 10,92; sur Espagne, 10,92; sur Italie, 10,92; sur Grèce, 10,92; sur Turquie, 10,92; sur Japon, 10,92; sur Chine, 10,92; sur Indonésie, 10,92; sur Malaisie, 10,92; sur Philippines, 10,92; sur Australie, 10,92; sur Afrique du Sud, 10,92; sur Amérique du Sud, 10,92; sur Espagne, 10,92; sur Italie, 10,92; sur Grèce, 10,92; sur Turquie, 10,92; sur Japon, 10,92; sur Chine, 10,92; sur Indonésie, 10,92; sur Malaisie, 10,92; sur Philippines, 10,92; sur Australie, 10,92; sur Afrique du Sud, 10,92; sur Amérique du Sud, 10,92; sur Espagne, 10,92; sur Italie, 10,92; sur Grèce, 10,92; sur Turquie, 10,92; sur Japon, 10,92; sur Chine, 10,92; sur Indonésie, 10,92; sur Malaisie, 10,92; sur Philippines, 10,92; sur Australie, 10,92; sur Afrique du Sud, 10,92; sur Amérique du Sud, 10,92; sur Espagne, 10,92; sur Italie, 10,92; sur Grèce, 10,92; sur Turquie, 10,92; sur Japon, 10,92; sur Chine, 10,92; sur Indonésie, 10,92; sur Malaisie, 10,92; sur Philippines, 10,92; sur Australie, 10,92; sur Afrique du Sud, 10,92; sur Amérique du Sud, 10,92; sur Espagne, 10,92; sur Italie, 10,92; sur Grèce, 10,92; sur Turquie, 10,92; sur Japon, 10,92; sur Chine, 10,92; sur Indonésie, 10,92; sur Malaisie, 10,92; sur Philippines, 10,92; sur Australie, 10,92; sur Afrique du Sud, 10,92; sur Amérique du Sud, 10,92; sur Espagne, 10,92; sur Italie, 10,92; sur Grèce, 10,92; sur Turquie, 10,92; sur Japon, 10,92; sur Chine, 10,92; sur Indonésie, 10,92; sur Malaisie, 10,92; sur Philippines, 10,92; sur Australie, 10,92; sur Afrique du Sud, 10,92; sur Amérique du Sud, 10,92; sur Espagne, 10,92; sur Italie, 10,92; sur Grèce, 10,92; sur Turquie, 10,92; sur Japon, 10,92; sur Chine, 10,92; sur Indonésie, 10,92; sur Malaisie, 10,92; sur Philippines, 10,92; sur Australie, 10,92; sur Afrique du Sud, 10,92; sur Amérique du Sud, 10,92; sur Espagne, 10,92; sur Italie, 10,92; sur Grèce, 10,92; sur Turquie,